République Française Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 09 juin 2020 - N°2

L'an deux mil vingt, le 09 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents: ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, BRÈS Jean-Marc, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice, SAURINA MICHEL Christel.

Absent excusé: OURS Denis (procuration à BALAZUT Doriane)

À la demande et pour raison sanitaire Mesdames DUCARRE Céline, BIZZOTTO Janine et Monsieur TARDIEU Stéphane, Monsieur le Maire fait adopter la séance en huis clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales et selon la circulaire du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 15 mai 2020.

Il désigne Madame SOURET BORDARY Lisiane, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose :

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 23 mai 2020 :

Approuvé à l'unanimité :

Contre:0

Abstention: 0

Pour : 15

2- Lecture de la charte de l'élu local

3- Délégation d'attribution du conseil municipal au maire

En vertu de l'article L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions et ainsi faciliter une bonne administration communale. Monsieur le Maire fait lecture du texte de la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

4- Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Il s'agit de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants, à compter du 23 mai 2020 :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 :

Maire: 49 % soit 1 648.52 € net

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} adjoint : 19.8 % soit 666.14 € net

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

5- Désignation des délégués au SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique)

Ont été désignés :

Titulaire : BRÈS Jean-Marc Suppléante : BRESSY Armelle

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

6- Désignation des délégués au SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard)

Ont été élus à la majorité absolue au 1er tour :

Délégué titulaire : MOUTURAT Nicolas Déléguée suppléante : BALAZUT Doriane Délégué titulaire : TARDIEU Stéphane Délégué suppléant : BIZZOTTO Janine

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

7- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Lycée Jean Vilar

Ont été élus à la majorité absolue au 1er tour :

Délégué titulaire : MICALLEF Florian Déléguée suppléante : DUCARRE Céline

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

8- Élection des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) : Le Maire en est le président de droit

Monsieur le Maire, Olivier ROBELET, en est le Président de droit,

Ont été élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Déléguée titulaire : BALAZUT Doriane Délégué suppléant : CHAUDRONNIER Jean-Marie

Déléguée titulaire : BRESSY Armelle Délégué suppléant : MONTELS Fabrice Déléguée titulaire : DUCARRE Céline Délégué suppléant : BRÈS Jean-Marc

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

9- Règlement intérieur du conseil municipal

Chaque commune de 1000 habitants ou plus doit se doter d'un règlement intérieur du conseil. Le règlement intérieur du conseil municipal vient préciser les règles de fonctionnement interne du conseil municipal.

Monsieur le Maire, Olivier ROBELET, fait lecture du règlement intérieur annexé à la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

10- Approbation du Compte de Gestion 2019 : Commune

Comptes du receveur de Bagnols-sur-Cèze, Monsieur TOESCA Thierry, vérifiés et validés avec ceux de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

11- Approbation du Compte de Gestion 2019 Eau et Assainissement

Comptes du receveur de Bagnols-sur-Cèze, Monsieur TOESCA Thierry vérifiés et validés avec ceux de l'eau et de l'assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

12- Approbation du Compte Administratif 2019 : Commune

Monsieur le Maire se retire, Mme SOURET BORDARY prend la présidence de la séance et présente le Compte Administratif 2019 de la commune.

Total recettes fonctionnement :1 010 203.22 €Total dépenses fonctionnement :1 037 543.32 €Excédent 2018 reporté :13 281.66 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : - 14 058.65 €

Total recettes investissement :296 922.06 €Total dépenses investissement :254 516.79 €Excédent 2018 reporté :103 617.88 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : 146 023.15 €

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

13- Approbation du Compte Administratif 2019 : Eau et Assainissement

Mme SOURET BORDARY prend la présidence de la séance et présente le Compte Administratif 2019 de l'eau et de l'assainissement.

Total recettes exploitation :212 010.54 €Total dépenses exploitation :230 070.02 €Excédent 2018 reporté :30 625.48 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 : 12 566.00 €

Total recettes investissement : 88 661.26 €

Total dépenses investissement : 113 557.70 €

Excédent 2018 reporté : 22 772.74 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : - 2 123.70 €

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

14- Affectation du résultat d'exploitation Eau et Assainissement 2019

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Sur 12 566.00 €, 2 123.70 € sont reportés en section d'investissement, le solde (10 442.30 €) reste en section d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

15- Rétrocession voirie et divers réseaux des lotissements et groupe d'habitations et adoption du règlement

Les demandes de rétrocession de voies, d'impasses et réseaux divers de lotissements et groupes d'habitations sont de plus en plus nombreuses, il est nécessaire de récupérer les voiries, les réseaux et les bassins de rétention des lotissements et groupes d'habitations sous certaines conditions. En matière d'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, il convient d'adopter le règlement de rétrocession voirie et réseaux divers.

Il convient de continuer à s'assurer de l'état de ces infrastructures avant de les intégrer dans le domaine public. Monsieur le Maire, Olivier ROBELET, fait lecture du règlement de rétrocession voirie, réseaux divers et bassins de rétention des lotissements et groupes d'habitations, annexé à la délibération

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Madame DUCARRE Céline est obligée de quitter la séance, elle ne prendra donc plus part aux délibérations.

16- Modification N°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le représentant de l'Etat (DDTM) a émis des réserves concernant la prise en compte des dispositions du PPRI « Bassin Versant du Rhône » concernant la réalisation des clôtures et notamment l'interdiction des murs dans certaines zones du PPRI.

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

17- Dissolution du CES de Roquemaure;

Suite à la dissolution du SI du CES de Roquemaure, il est réparti entre les communes membres la participation due à la commune de Roquemaure. La part de la commune de Montfaucon s'élève à 3 981.73 € et sera versée à la commune de Roquemaure

Adoptée à l'unanimité.

Vote: Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance, SOURET BORDARY Lisiane

Monsieur le Maire ROBELET Ólivier